

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – PAFIOV8**

1	LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU	
	Document de référence	Personne ou organisme émetteur de préoccupations
	Préoccupations APSB PAFIO-V8.pdf clas_preoc_V8_11161.docx	Ronald Cormier, Association des Pêcheurs Sportifs de la Rivière Bonaventure
2	PREOCCUPATION	
	Planification : Opérationnelle : X	
	Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
	Utilisation de chemins forestiers (très étroit) par les pêcheurs sportifs et les camions lors du transport de bois suite aux coupes forestières identifiées sur la carte #1 en annexe. La cohabitation de la route sera difficile.	
	Solutions proposées par le demandeur	
	Coupe/débardage/transport du bois avant et/ou après la saison de pêche au saumon sur la rivière Bonaventure (Saison de pêche du 1er juin au 30 septembre).	
3	LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION	
	Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
	Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4	ENJEU	
	Harmonisation des usages	
5	OBJECTIF	
	Valoriser l'usage multiressource du territoire	
6	ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR	
	Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :	
7	SOLUTIONS POTENTIELLES	
	Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :	
	Coupe/débardage/transport du bois avant et/ou après la saison de pêche au saumon sur la rivière Bonaventure (Saison de pêche du 1er juin au 30 septembre).	
	Validation terrain de l'état des routes vs le transport de bois (Portion de routes très étroite et aucune possibilité d'amélioration)	

8	SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE
	<p>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas utiliser les chemins identifier pour le transport de bois entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Le trafic lié aux opérations de récolte sont permis (camionnette) par contre le transport de machinerie et autre gros véhicule devras être fait avec un véhicule escorte et aviser la ZEC 48 h à l'avance. 2. Pas de récolte de jour entre le 1^e juin au 30 septembre, la récolte de nuit est permise.
9	CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES



Préoccupation APSB
PAFIO-8 (#1) Carte.pdf